



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 39084

Texte de la question

M. René Galy-Dejean attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'industrialisation du système d'arme antichars Trigat longue portée qu'en 1988 les États français, allemand et anglais se sont engagés à développer en commun. Le développement de ce système d'arme totalement intégré à l'hélicoptère Tigre HAC arrive à sa fin. Les négociations du contrat d'industrialisation du porteur Tigre équipé du poste de tir Trigat ont été finalisées en décembre 1995. Les industriels attendent aujourd'hui la notification de ce contrat pour engager les travaux qui permettront de livrer les premières installations de tir en 1999 ce qui permettra de livrer les hélicoptères Tigre antichars armés en 2001 comme le prévoit expressément l'accord gouvernemental franco-allemand d'octobre 1995. Si ce contrat n'est pas notifié rapidement, les industriels ne pourront plus maintenir leurs conditions de prix et une partie des opportunités commerciales à l'exportation sera définitivement perdue. Il lui demande donc si le Gouvernement français a l'intention (et sous quels délais) de notifier ce contrat, qui est, de surcroît, un contrat de droit français.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire 1997-2002 assure la poursuite du développement du programme de l'hélicoptère Tigre au rythme prévu. La notification du contrat d'industrialisation du Tigre, incluant celui du poste de tir AC3G/LP (Trigat), est envisagée dès 1996. Ce contrat, passé à la société Eurocopter en tant que maître d'œuvre, sera de droit allemand. Dans les conditions économiques et financières actuelles, l'armée de terre française recevrait les premières livraisons de cet appareil à partir de 2003. Il est à souligner que l'ensemble des programmes en coopération, entre la France et l'Allemagne, fait l'objet d'une analyse menée en concertation par les directeurs d'armement des deux pays. Ainsi, parmi les sujets abordés, figure le lancement des travaux liés à la fabrication du Tigre avant la fin 1996. Cette décision permettrait la livraison des premiers appareils à l'Allemagne dès 2001. Elle donnerait également à la société Eurocopter la possibilité de disposer, plus tôt, d'appareils destinés à l'exportation. Dans ce cadre, le calendrier d'industrialisation et de série du missile antichars Trigat est également examiné. Les conclusions de cette concertation devront être débattues, à l'automne, lors du prochain sommet franco-allemand.

Données clés

Auteur : [M. Galy-Dejean René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39084

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2803

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4255